

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0246/MDCBW portant rectificatif de l'arrêté n° 2000-0525/PR/MEFPCP du 22 juillet 2000 portant attribution d'une parcelle de terrain à l'Université Al-Azhar.

n° 2001-0246/MDCBW

Ministère

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DU BIEN
ÊTRE FAMILIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Date de publication

2 avril 2001

Numéro JO

n° 7 du 15/04/2001

Date du numéro

15 avril 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

VU L'article 4 de la loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine privé de l'État

VU Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU L'arrêté n°2000-0525/PR/MEFPCP du 22 juillet 2000 portant attribution d'une parcelle de terrain à l'Université Al-Azhar

Sur demande de l'Ambassade de la République Arabe d'Égypte ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'arrêté n°2000-0525/PR/MEFPCP du 22 juillet 2000, est modifié comme suit : au lieu de : «Université Al Azhar». Lire : «Al Azhar Al Charif». Le reste sans changement.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

